

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan

Réfdossier : LW290822NS

Objet : Annonces gouvernementales concernant le prix des énergies

Hennebont, le 29 août 2022

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,
Chers concitoyens,

Afin de vous tenir informés et de vous accompagner au mieux dans la crise énergétique que nous traversons, je tiens à partager avec vous les récentes annonces faites par le Gouvernement en matière d'énergies.

Concernant le prix de l'électricité, comme vous le savez, les prix de gros de l'électricité ont fortement augmenté sur les marchés, atteignant désormais plus de 1 000 euros le mégawatt/heure (MWh) contre 85 euros il y a un an.

- Premièrement, le plafonnement à 4% du tarif réglementé sera maintenu jusqu'à la fin de l'année 2022 (contre 45% sans ce dispositif). Il a été annoncé qu'en 2023, aucun rattrapage sur ce plafonnement n'aura lieu et la hausse des tarifs d'électricité pour les consommateurs sera contenue en 2023. Pour rappel, 1,5 million de PME bénéficient de ce tarif régulé. A titre de comparaison, les Anglais font face à une augmentation de 80% des prix de l'électricité.
- Deuxièmement, dans les prochains jours, il est prévu une simplification des critères d'accès au guichet unique opéré par la DGFIP. En effet, en juillet dernier, une aide temporaire, ciblée et plafonnée prenant la forme de subventions a été créée afin de compenser les surcoûts de dépenses de gaz ou d'électricité des entreprises grandes consommatrices d'énergie et non protégées par les tarifs régulés. Comme précisé dans mon courrier en date du 12 juillet 2022, cette demande d'aide est à déposer en ligne via un formulaire disponible dans l'espace professionnel de la messagerie sécurisée de chaque entreprise depuis www.impots.gouv.fr.
- Troisièmement, les collectivités locales vont bénéficier d'un « fonds vert » doté de 1,5 milliard d'euros, pour les accompagner dans leur transition écologique. Ce fonds va notamment permettre d'accélérer la rénovation énergétique de bâtiments publics.

Concernant le prix de l'essence, la loi de finances rectificative, adoptée le 27 juillet dernier, prévoit une hausse de la remise carburant à 30 centimes d'euro par litre en septembre et en octobre. Le niveau de cette aide était auparavant fixé à 18 centimes. Pour rappel, cette aide est directement déduite du prix affiché en station-service.

Parallèlement à ces aides gouvernementales, nous devons collectivement tendre vers plus de sobriété énergétique et agir chacun à notre niveau afin d'éviter tout risque de pénurie de gaz cet hiver et atténuer le dérèglement climatique.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations qui, je l'espère vous seront utiles, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Michel JACQUES
Député du Morbihan

